Des crédits LIM pour construire des chauffages automatiques au bois : le cas du Valais

Autor(en): **Rhyner, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): **- (1996)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-957508

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Des crédits LIM pour construire des chauffages automatiques au bois. Le cas du Valais.

▸ R. Rhyner

la loi fédérale sur l'aide en matiére d'investissements dans les régions de montagne, ainsi que son ordonnance, sont les bases légales qui permettent de construire, entre autres et à moindre frais, des chauffages automatiques au bois déchiqueté. un projet peut ainsi être financé jusqu'à 50% par des prêts sans intérêts.

Qu'est-ce qu'un crédit LIM ?
En Suisse, il existe une loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (loi du 28 juin 1974), plus communément appelée LIM et une ordonnance qui y est associée (ord. du 9 juin 1975). Le canton du Valais, considéré comme région de montagne à part entière, en a tiré une loi cantonale sur l'encouragement à l'économie (loi du 28 mars 1984).
Ces lois visent à améliorer les conditions d'existence dans les régions de montagne, par l'octroi d'une aide sélective (crédits LIM) destinée à faciliter les investissements en faveur de projets d'équipements.

Des crédits LIM pour des chauffages automatiques au bois déchiqueté.
Les lois existantes ne mentionnent pas spécifiquement les chauffages automatiques au bois. Toutefois, des éléments dans l'Art. 2 de l'ordonnance fédérale concernant le champ d'application, tels que: "l'équipement collectif", "l'hygiène de l'air" et "la protection contre les dommages causés par des forces naturelles" permettent d'argumenter en leur faveur.
Dans la pratique, les systèmes de chauffages collectifs au bois sont généralement soutenus, pour autant qu'ils correspondent à certains critères (bois indigène, chauffage d'immeubles groupés, projet d'une collectivité publique, etc.). En Valais, le chauffage automatique au bois de la commune d'Hérémence en est un bon exemple.
La révision de la loi fédérale, actuellement en consultation, tend encore plus à faciliter le financement de ces installations.

Genre et étendue de l'aide.
L'aide consiste à accorder, à procurer ou à cautionner des prêts à des conditions plus favorables que celles qui sont usuelles sur le marché, et s'il le faut, à assumer des charges d'intérêt. L'aide généralement consentie par la Confédération peut atteindre le quart du montant du projet et une aide équivalente est attendue du canton. Les remboursements de ces aides financières se font habituellement sur une quinzaine d'années.

Ce qu'il faut faire pour bénéficier des crédits LIM. Procédure.
Les demandes de crédits LIM sont à adresser aux secrétariats des associations régionales.
Les secrétaires régionaux contrôlent les demandes de crédit et demandent, le cas échéant, des compléments d'information, avant de les envoyer au Service de promotion touristique et économique du canton. Celui-ci envoie la demande au Département fédéral de l'économie publique (DFEP) avec un préavis. L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) statue définitivement sur l'aide accordée.
Toute cette procédure pouvant prendre un certain temps, un accord provisoire peut être donné par le secrétariat régional, sous réserve de l'acceptation du projet par les services cantonaux et fédéraux.
Ainsi, quel que soit le projet de chauffage automatique au bois, il est important de prendre contact aussi rapidement que possible avec les secrétariats régionaux, afin de mettre en même temps sur les rails le financement et le projet lui-même.

Conclusion
En Suisse, dans une région de montagne, les crédits LIM peuvent faciliter la réalisation d'un chauffage collectif automatique au bois. Ce type de chauffage déjà attractif à de nombreux points de vue, peut donc aussi devenir financièrement intéressant.

Il existe une fiche d'information décrivant la démarche pour obtenir des crédits LIM en matière de chauffage automatique au bois déchiqueté. Cette fiche a été établie par le canton de Lucerne et peut être commandée à l'ASEB, En Boudron H/6, 1052 Lausanne, Tél. 021 653 07 77.

Das Bundesgesetz über Investitionshilfe für Berggebiete und seine Verordnung sind die rechtlichen Grundlagen um Holzschnitzelheizungen projektieren und installieren zu können. Mit IHG Krediten kann eine Holzschnitzelheizung bis zu 50% über zinslose Darlehen finanziert werden. Voraussetzung um IHG Kredite zu erhalten, muss die Anlage Teil des Programmes der IHG Region sein. Über das Vorgehen um IHG Kredite für die Finanzierung von Holzschnitzelheizungen zu erhalten, besteht ein Informationsblatt. Dieses wurde vom Kanton Luzern erarbeitet und kann bei der VHe (Schweizerische Vereinigung für Holzenergie) in Zürich bestellt werden.
VHe. Falkenstr. 26, 8008 Zürich, Tel. 01 252 30 70

▸ R. Rhyner
Rhyner énergie, Les combes, 1873 Val-d'illiez